

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS**

L'an deux mille vingt deux, le onze avril, le Conseil de la Communauté de Communes Le Grand Charolais s'est réuni Au Parc des Expositions à Charolles, sous la présidence de Monsieur Gérald GORDAT suivant la convocation en date du 5 avril 2022.

### **DÉLIBÉRATION N° DEL2022\_024 - FINANCES VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2022 (BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES : DECHETS MENAGERS, SPANC, GEMAPI, OFFICE DU TOURISME, PORT DE PLAISANCE, MAISON DE SANTE, ZAC DES MURIERS, LIGERVAL)**

Le budget supplémentaire est une décision modificative spécifique qui permet la reprise des résultats de l'exercice budgétaire précédent lorsque le budget primitif a été voté sans reprise de résultat.

Le budget supplémentaire est la première délibération budgétaire adoptée après le vote du compte administratif, qui intervient au plus tard le 30 juin. Il intègre les résultats de l'exercice précédent.

A ce titre, il présente la même structure que le budget primitif. Il doit être conforme à la délibération d'affectation des résultats antérieurs et comporter les restes à réaliser en dépenses et en recettes.

Le vote du budget supplémentaire permet également d'ajuster les dépenses ou les recettes qui seraient intervenues depuis le vote du budget primitif.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les projets de budgets supplémentaires : Budget principal, Déchets ménagers, SPANC, Maison de santé, OTI, Port de plaisance, Zac des Mûriers, Gémapi et Ligerval,

Vu l'avis favorable de la commission Administration, Finances et Mutualisations du 15 mars 2022,

Vu l'avis du Bureau exécutif en date du 17 mars 2022,

Vu la consultation du Conseil des Maires en date du 04 avril 2022,

*Après interventions du Président Gérald GORDAT, Magali DUCROISET, Daniel THERVILLE, André ACCARY, David BÊME et Michel TRAVELY,*

**Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Le Grand Charolais, après en avoir délibéré, au scrutin public:**

**A l'unanimité,**

**DÉCIDE**

**- d'arrêter le Budget supplémentaire de la Communauté de Communes Le Grand Charolais et ses budgets annexes pour l'exercice 2022 aux sommes ci-dessous (opérations d'ordre comprises), conformément aux montants par chapitre indiqués dans les documents budgétaires :**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS**

<b>BS 2022</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>TOTAL</b>
Budget Principal	3 718 564,00	5 324 399,00	9 042 963,00
Déchets Ménagers	87 970,00	30 000,00	117 970,00
Spanc	61 561,00	22 180,00	83 741,00
Gemapi	0,00	0,00	0,00
Office de Tourisme Intercommunal	34 155,00		34 155,00
Port de Plaisance	29 850,00		29 850,00
Maison de Santé de l'Arconce	6 600,00	10 000,00	16 600,00
Zac des Muriers	0,00	47 586,82	47 586,82
Ligerval	0,00	17,25	17,25
<b>Total des Budgets</b>	<b>3 938 700,00</b>	<b>5 434 183,07</b>	<b>9 372 883,07</b>

**- d'autoriser le Président, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches administratives et financières nécessaires, et à signer l'ensemble des documents relatifs à ce dossier.**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

<b>Nombre de conseillers en exercice : 74</b>	<b>Secrétariat de séance assuré par : Nathalie COQUELIN</b>
<b>Membres présents à la séance : 59</b>	<b>Votants : 70</b>

### **Délégués Communautaires Présents :**

Gérald GORDAT, Magali DUCROISSET, André ACCARY, Gilles PERRETTE, Christian LAROCHE, Catherine CLERGUÉ, Louis ACCARY, Elisabeth PONSOT, Thierry AUCLAIR, David BÊME, Daniel BERAUD, Jean-Michel ROSSAT, Céline BIJON, Gérard BODET, Georges BORDAT, Patrick BOUILLON, Éric BOURDAIS, Hubert BURTIN, Jacky COMTE, Nathalie COQUELIN, Romuald COSSON, André COTTIN, Anne DEGRANGE, Jean-Bernard DESCHAMPS, Thierry DESJOURS, Laurent MANSON, Jean ETAIX, Paul DUMONTET, Philippe DUMOUX, Roger DURAND, Régis GAUTHERON, Marie-Agnès FORGEAT, Julien GAGLIARDI, Nicole GEORGES, Stéphane JOURNET, Gérard LALLEMENT, Fabrice CHARLES, Bernard GAUTHIER, Aurore PERRIER, Edith TERRIER, Daniel MELIN, Philippe AUMEUNIER, Pascal RAMEAU, Emmanuel REY, Michel ARNOUX, Pascal LOPES DE LIMA, Nicolas LORTON, Béatrice LECONTE, Bernard MAILLET, Aurelie MANTOUE, Myriam PEJOUX, Michel TRAVELY, Marie-France MAUNY, André RIBOULIN, Marc TABOULOT, Patrice MAILLY, Jean-Claude MICHEL, Daniel THERVILLE, Richard PERRIER

### **Délégués ayant donné pouvoir :**

Pierre BERTHIER à Gérald GORDAT, Chantal CHAPPUIS à David BÊME, Guillaume CHAUVEAU à Julien GAGLIARDI, Laëtitia DE SOUSA à Catherine CLERGUÉ, Cédric FRADET à David BÊME, Fabien GENET à Julien GAGLIARDI, Lolita RODRIGUEZ à Magali DUCROISSET, Bérénice PORTIER à Pascal RAMEAU, Nathalie LELIEVRE à Nicolas LORTON, Jean-Marc NESME à Gilles PERRETTE, Bernard PLET à Myriam PEJOUX

### **Délégué(es) absent(es) non suppléé(es) et non représenté(es) :**

Annie BOISSARD, Jean-Baptiste LEFORT, Patrick PAGÈS, Jean-Louis PETIT

Ont signé au registre les membres présents  
Fait et délibéré en séance, le 11 avril 2022  
Pour extrait conforme

**Gérald GORDAT**  
**Président du Grand Charolais**